

## TARIMO IMMOBILIER - PROGRAMME "APPORTEUR D'AFFAIRE": VUE D'ENSEMBLE

### Que proposons-nous ?

Nous proposons d'aider les personnes de votre entourage, membres de votre famille, amis, collègues, ou autres connaissances, à vendre leurs propriétés rapidement!

### Que pouvez-vous faire ?

Nous transmettrons les références de personnes souhaitant vendre leur propriété située dans les cantons de Genève ou Vaud (Terre Sainte et La Côte jusque à Morges).

### Votre avantage

Si le propriétaire du bien (qui ne doit pas être un agent immobilier ou avoir une activité quelconque dans l'immobilier) que vous nous avez soumis nous mandate à prendre en charge la vente de sa propriété, et que nous la vendons, vous recevrez 10% de la commission qui nous est versée par le vendeur et/ou l'acheteur. Celle-ci est approximativement 3% du prix de vente.

### Mode de versement

Cette rémunération vous sera versée selon votre choix, soit par transfert bancaire ou chèque de voyage. Elle fera l'objet d'un paiement unique et que pour la vente de la propriété que Vous nous avez soumis.

*"Des amis essayaient de vendre leur belle maison tout seul, ils se sont très vite rendu compte que c'était un travail à plein temps avec beaucoup d'effort perdu. On leur a parlé de Tarimo Immobilier, que nous avons mandaté pour vendre notre propriété. En moins de six semaines, Tarimo Immobilier a trouvé des acheteurs, et la vente s'est faite avec un minimum de stress. Nos amis étaient ravies !*

*On est content de les avoir aidés, et avons pu profiter d'un long weekend à Venise pour avoir soumis l'opportunité»*

Frédérique et John C., Genève

### SOMMAIRE

Vous connaissez quelqu'un qui veut vendre sa propriété – Vous nous contactez pour soumettre l'opportunité



Nous acceptons l'opportunité et obtenons le mandat



L'opportunité est convertie en vente définitive. Une rémunération « d'apporteur d'affaire » vous est payée

### Je suis intéressé, la suite ? Deux étapes faciles ...

1. Lire les Conditions du programme, compléter et signer le «formulaire d'opportunité» et nous faire parvenir une copie scannée par e-mail [info@tarimoimmobilier.com](mailto:info@tarimoimmobilier.com) ou une copie papier par courrier recommandé à Tarimo Immobilier, Case Postale, 1294 Genthod.
2. Nous vous contacterons dans les 48 heures dès réception, afin d'accepter l'opportunité soumise en vous transmettant le «formulaire d'opportunité» dûment signé et discuter des actions à suivre, ou de refuser, dans le cas où cette propriété serait déjà dans nos fichiers.

*"Nous sommes une Société de service et nos clients nous demandent souvent de leur indiquer une bonne agence immobilière. Ayant des échos positifs sur Tarimo Immobilier, nous avons donné leurs références à plusieurs de nos clients. On a eu que des retours positifs..."*

Société de service, Nyon

### Nous nous réjouissons de travailler avec vous sous notre programme « Apporteur d'affaires. »

#### Tarimo Immobilier

+41 22 774 25 52

+41 79 833 52 52

[info@tarimoimmobilier.com](mailto:info@tarimoimmobilier.com)

Case Postale 29

1294 Genthod

**TARIMO IMMOBILIER PROGRAMME « APORTEUR D'AFFAIRE » :  
FORMULAIRE D'OPPORTUNITE**

Lire les Conditions du programme, compléter et signer le «formulaire d'opportunité» et nous faire parvenir une copie scannée par e-mail info@tarimoimmobilier.com ou une copie papier par courrier recommandé a Tarimo Immobilier, Case Postale 29, 1294 Genthod.

Nous vous contacterons dans les 48 heures dès réception, afin d'accepter l'opportunité soumis en vous transmettant le « formulaire d'opportunité » dument signé et discuter des actions à suivre, ou de refuser, dans le cas où cette propriété serait déjà dans nos fichiers.

Membre du Programme «Apporteur d'affaire »				
Nom	Téléphone portable	Téléphone privé	E-mail	Adresse
En cas d'acceptation et vente de la propriété suivante, Je désirerais recevoir le paiement de la commission par :			<input type="checkbox"/>	Transfer bancaire
			<input type="checkbox"/>	Chèque de voyage

Référence du produit : Détails de la propriété et du propriétaire				
Nom	Téléphone portable	Téléphone privé	E-mail	Adresse
Description de la propriété (facultative)				

Je, soussigné(e), confirme avoir pris connaissance et accepte les conditions du Programme « Apporteur d'affaire » de Tarimo Immobilier.

Lieu, date

Genthod, le

Signature & Nom et Prénom

Tarimo Immobilier

- Veuillez SVP m'inclure dans votre base de données
- Veuillez SVP m'enlever de votre base de données

---

## TARIMO IMMOBILIER - PROGRAMME "APPORTEUR D'AFFAIRE": CONDITIONS

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Programme « Apporteur d'affaire » de Tarimo Immobilier.

C'est avec plaisir que nous vous proposons les conditions suivantes:

1. La conclusion de l'accord entre Vous est Tarimo Immobilier sujet à la signature d'un **mandat de vente** entre la personne ou la société que Vous nous avez présentée (le "**Propriétaire**") et Tarimo Immobilier concernant une ou plusieurs propriétés (la "**Propriété**").
2. Nous vous tiendrons au courant aussitôt qu'un mandat est signé par le Propriétaire.
3. Vous confirmez et garantisiez que vous n'êtes ni un agent immobilier, ni actionnaire, ni membre du conseil d'administration, employé ou agent d'une société active dans l'immobilier.
4. Nous nous efforcerons de trouver des acheteurs potentiels (chacune de ces personnes ou société sera dénommée "**Acheteur**") pour la Propriété et vous tiendrons informé chaque mois des progrès.
5. Nous négocierons notre **commission** de courtage d'approximativement 3% du prix de vente avec le propriétaire ou acheteur et vous tiendrons informé.
6. Vous acceptez d'informer Tarimo Immobilier aussitôt que vous apprenez l'éventuel vente de la Propriété afin que Tarimo Immobilier mette fin aux efforts concernant la vente de la Propriété.
7. Nous vous informerons aussitôt qu'un Acheteur achète la Propriété par une transaction de vente définitive (et non une promesse de vente). Vous aurez alors droit à 10% de la commission totale reçue par Tarimo Immobilier du Propriétaire ou l'Acheteur.
8. La commission vous sera versée de la façon que vous aurez indiquée dans le « Formulaire d'opportunité » (i.e. par transfert bancaire ou chèque de voyage). Vous pouvez changer le mode de paiement à tout moment jusqu'à la vente définitive de la Propriété.
9. La commission vous sera due dans les 30 jours suivant la date à laquelle Nous aurons effectivement reçu la commission du notaire qui aura enregistré la transaction de vente.
10. Aucune commission ne vous sera due jusqu'à, et à moins que Nous recevions une commission pour la vente de la Propriété.
11. Vous acceptez de faire usage des Secrets de Travail de Tarimo Immobilier (i.e. toutes informations que vous obtiendrez par Tarimo Immobilier ou dont vous prendrez connaissance pendant vos relations contractuelles avec Tarimo Immobilier en particulier le contenu du présent accord) seulement pour l'utilité de cet accord.
12. Tarimo Immobilier accepte de garder confidentielles toutes informations données par vous concernant le Propriétaire et en faire usage seulement avec le consentement du Propriétaire pour la vente de la Propriété.
13. Les engagements sous articles 11 et 12 seront valides pour une période de 3 ans après la fin de cet Accord.
14. Vous acceptez que nous sous-traitons nos obligations sous ce contrat à une tierce personne, sans pour cela affecter le montant de votre rémunération (seulement dû dans le cas d'une vente définitive de la Propriété à un Acheteur).

- 
15. Vous acceptez que vos obligations et droits ne puissent être transférés vers une tierce personne sans le consentement préalable écrit de Tarimo Immobilier.
  16. Chacune des parties pourra mettre fin à cet accord avec un préavis d'un mois.
  17. Cet accord prendra fin avec effet immédiat, sans préavis, aussitôt qu'une ou l'autre des parties apprendra la vente de la Propriété à un acheteur n'ayant pas été amené par Tarimo Immobilier, et informera l'autre partie.
  18. Chacune des parties pourra mettre fin à cet accord avec effet immédiat si :
    - a) L'autre partie passe une résolution de cessation d'activité (pour une raison autre qu'une fusion ou reconstruction) ou une cour compétente ordonne une faillite, ou l'autre partie est en situation de dette et cesse ou risque de cesser ces activités. ; ou
    - b) L'une des parties commet une infraction aux obligations de cet accord, est notifiée de son infraction, mais ne corrige pas la situation dans les 10 jours suivant la requête de l'autre partie.
  19. Nous pouvons mettre fin à cet accord avec effet immédiat si :
    - a) Vous êtes une société et que le changement d'actionnaires puisse nuire aux intérêts de Tarimo Immobilier (par exemple, Vous n'êtes plus en accord avec l'article 3 du présent accord) ; ou
    - b) Vous allez à l'encontre des articles 3, 11, 13 ou 18b du présent accord.
  20. La résiliation du présent accord n'affectera en rien Votre droit de recevoir une commission résultant de la vente de la Propriété à un Acheteur identifié par Tarimo Immobilier pendant la validité du présent Accord, ou durant une période d'un an après sa fin, sauf si l'Accord a été rompu en vertu des articles 19b du présent Accord.
  21. Le présent Accord sera régi exclusivement par la loi suisse. Toute dispute relative à cet accord sera sujette à une médiation suivant la réglementation suisse de médiation de la chambre de commerce. La médiation sera conduite en Anglais ou Français à Genève. Si la dispute ne peut être réglée par médiation dans une période de 60 jours après la nomination d'un médiateur, la cour de Genève sera compétente. La compétence de la Court Fédérale est réservée.